

Mise en ligne le 1^{er} juillet 2023

Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Suffrages exprimés : 24

Délibération N° 2023-70
Conseil Municipal du 29 Juin 2023**DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – S. RAYNAUD – C. RAFIN – J. MARTINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD – E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO – P. MAURY donne pouvoir à M. VILLEGIER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI – M.A. CHEVALIER – E. PILLARD-CLÉMENTEL – S. DELIMOGE – S. BUTET – P. MAURY

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT : P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K. PERROIS

TARIFICATION 2023 2024 – CANTINE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation et notamment en son article R53-52, les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 23 VOIX POUR, UNE ABSTENTION :**

● D'appliquer les tarifs de cantines et d'accueil périscolaire pour la rentrée de septembre 2023 comme suit :

TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

Tranche	Quotient familial	Castelnoviens	Non castelnoviens
1	De 0 € à 599 €	0,50 €	0,50 €
2	De 600 € à 999 €	1,00 €	1,00 €
3	De 1 000 € à 1 399 €	1,95 €	3,70 €
4	De 1 400 € et +	2,80 €	3,70 €

AR Prefecture

016-211600903-20230630-2023_70-DE
Reçu le 30/06/2023

Services	Désignations	Tarifs 2023/2024
Cantine	Adultes	4,55 €
Cantine	Agents	1,50 €
Garderie	Garderie du matin	1,10 €
Garderie	Garderie du soir : première heure jusqu'à 17h30	1,10 €
Garderie	Garderie du soir : à partir de 17h30 jusqu'à la fermeture	1,10 €
Garderie	Retard inférieur à 30 minutes	8,90 €
Garderie	Retard supérieur à 30 minutes	17,80 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE